

Image not found or type unknown



Une location de maison sans bail sans quittance

Par **thonyo42**, le **06/05/2010 à 14:50**

Bonjour, rnrnje loue actuellement une maison ou je n'ai pas de bail aucun papier administratif.le proprietaire viens de mourir et il n'a ni femme ni enfant.je sait qu'il a un neveu et une soeur.je voudrai donc savoir si un de sa famille si testament fait ou non, peu du jour au lendemain me mettre a la porte ou augmenter le loyer ou autre de se genre. rnrnmerci

Par **fabienne034**, le **06/05/2010 à 14:58**

bonjour, rnrnnon puisque vous payez un loyer,rnrnsans bail écrit, la loi du 6 juillet 1989 s'applique automatiquement au profit du locatairernrnpour tout savoir sur le bail d'habitationrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>